

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 20 avril 2005
« Projections financières »

Document N° 4
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

C A N C A V A

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Artisans

CANCAVA

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Artisans

Les effectifs de cotisants et la masse des cotisations

Les effectifs de cotisants de la CANCAVA sont supposés représenter une part constante de l'emploi total sur toute la période de projection. En conséquence, ils augmenteraient jusqu'en 2015 (+0,7% en moyenne annuelle entre 2005 et 2015) puis diminueraient jusqu'en 2050 (-0,2% en moyenne annuelle). En 2050, les effectifs de cotisants retrouveraient leur niveau de 2003, soit un peu moins de 530 000 personnes.

Compte tenu de l'hypothèse de stabilité de la part des effectifs du régime dans l'emploi total et du surcroît d'emploi total que générerait la réforme de 2003 dans ce scénario, la réforme de 2003 conduirait en 2050 à une augmentation des effectifs de cotisants à la CANCAVA de près de 10 000 par rapport à la situation avant réforme.

Comparativement à l'exercice 2001 où les effectifs étaient supposés stables à partir de 2004 (530 000 personnes), les effectifs de cotisants de la CANCAVA seraient un peu supérieurs sur toute la période de projection. Cet écart serait croissant jusqu'en 2015 (+40 000) puis diminuerait régulièrement au-delà (+10 000 en 2040).

La masse des cotisations progresserait rapidement jusque vers 2015 (+2,8% par an en moyenne) compte tenu de la hausse des effectifs de cotisants et de la croissance des revenus d'activité. Au-delà, elle augmenterait à un rythme plus modéré (+1,6% par an en moyenne), suite notamment à la baisse des effectifs.

Par rapport à la situation antérieure à la loi de 2003, le surcroît de masse de cotisations (environ +3,5% en 2050) refléterait l'augmentation des effectifs de cotisants consécutive à la réforme ainsi que la hausse de 0,2 point du taux de cotisation à compter de 2006.

La masse de cotisations serait plus dynamique que dans le précédent exercice de projection. Les écarts avec les projections de l'exercice 2001 s'expliquent par les hypothèses d'effectifs de cotisants et de croissance des salaires, qui sont plus favorables au régime dans le nouvel exercice.

Les effectifs de retraités et la masse des pensions

Les effectifs de retraités de droit direct augmenteraient de près de 80% entre 2003 et 2050. La croissance serait assez soutenue jusqu'en 2030 (+1,8% par an en moyenne) puis ralentirait au-delà (+0,6% par an en moyenne entre 2030 et 2050). La hausse plus vive des effectifs de pensionnés jusqu'en 2003 s'expliquerait par l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses du baby-boom.

Il a été supposé ici que la réforme de 2003 conduisait à modifier les âges de départ à la retraite, en moyenne de +0,6 an pour les hommes et de -0,3 an pour les femmes en 2050. Ces modifications conduiraient à diminuer les effectifs de retraités de la CANCAVA d'environ 1% à l'horizon de 2050 par rapport à la situation avant réforme.

Par rapport à l'exercice 2001, la forte révision à la baisse des effectifs de retraités de droit direct s'explique, selon la CANCAVA, par un changement dans le mode de décompte des effectifs de radiés (anciens cotisants n'ayant pas encore liquidé leurs droits) entre les deux exercices.

Sur la période de projection, la masse totale des pensions serait multipliée par 2,4. Cette hausse est le résultat de l'augmentation conjuguée des effectifs de retraités et de la pension moyenne de droit direct (+45% entre 2003 et 2050).

Sous les hypothèses retenues de comportement d'activité, la réforme de 2003 conduirait à accélérer fortement la croissance de la masse des pensions, de telle sorte que la masse des pensions serait supérieure en 2050 d'environ 30% à ce qu'elle aurait été en l'absence de réforme. La réforme se traduirait en effet par une forte hausse de la pension moyenne de droit direct, qui serait la conséquence de la mesure consistant à proratiser entre les régimes alignés le nombre de revenus annuels pris en compte pour le calcul du revenu moyen professionnel (cette mesure conduit à diminuer le nombre des meilleures années prises en compte pour le calcul du revenu moyen à la CANCAVA). L'ampleur de cet impact serait propre à la CANCAVA et s'expliquerait par l'extrême volatilité de la rémunération annuelle des artisans. Ce point reste encore à expertiser.

Le solde technique

Le solde technique, qui s'établit à -750 millions d'euros en 2003, serait négatif sur l'ensemble de la période. Il s'améliorerait un peu entre 2004 et 2020 mais se dégraderait de plus de 1 milliards d'euros entre 2020 et 2050, du fait de la hausse plus vive de la masse des pensions au cours de cette période. En 2050, le déficit du régime serait supérieur à 1,5 milliard d'euros.

La réforme des retraites, compte tenu notamment de son impact sur le niveau de la pension moyenne, se traduirait par une dégradation du solde d'environ 1 milliard d'euros à l'horizon 2050.

Projections par régime (hypothèse H0)

CANCAVA base

Indexation sur les prix

Effectifs en moyenne annuelle et montants sur l'année (stock)

les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2005	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Nombre de pensionnés droits directs	494 733	513 766	526 895	597 526	640 135	700 171	820 674	883 480	912 409
Nombre de pensionnés droits dérivés	220 419	227 550	226 094	226 407	228 380	230 620	238 011	252 576	242 263
Pension moyenne droits directs (euros)	3 331	3 381	3 453	3 430	3 341	3 265	3 432	4 003	4 914
Pension moyenne droits dérivés (euros)	1 563	1 595	1 707	1 704	1 704	1 705	1 768	1 939	2 180
Total des pensions (Meuros)	1 993	2 100	2 205	2 435	2 528	2 679	3 238	4 026	5 011
Nombre de cotisants	499 628	525 026	535 298	554 978	571 589	567 563	552 468	540 257	526 056
Total des cotisations (Meuros)	1 271	1 353	1 553	1 796	2 030	2 204	2 565	2 998	3 489
Total cotisations et FSV * (Meuros)	1 271	1 353	1 553	1 796	2 030	2 204	2 565	2 998	3 489
Solde technique** (Meuros)	-722	-747	-652	-639	-497	-475	-673	-1 028	-1 522
en % des dépenses	-36,2%	-35,6%	-29,6%	-26,2%	-19,7%	-17,7%	-20,8%	-25,5%	-30,4%
en % des cotisations	-56,8%	-55,2%	-42,0%	-35,6%	-24,5%	-21,5%	-26,2%	-34,3%	-43,6%
en % du PIB	-0,05%	-0,05%	-0,04%	-0,04%	-0,03%	-0,02%	-0,03%	-0,04%	-0,06%

*) Versements du FSV concernant les majorations pour enfants et le chômage

**) Solde technique = Total Cotisations et FSV - Total des pensions

Variation en % cumulé depuis 2003

	de 2 003 à 2 010	de 2 003 à 2 015	de 2 003 à 2 020	de 2 003 à 2 030	de 2 003 à 2 040	de 2 003 à 2 050
Nombre de pensionnés droits directs	16,3%	24,6%	36,3%	59,7%	72,0%	77,6%
Nombre de pensionnés droits dérivés	-0,5%	0,4%	1,3%	4,6%	11,0%	6,5%
Pension moyenne droits directs (euros)	1,5%	-1,2%	-3,4%	1,5%	18,4%	45,3%
Pension moyenne droits dérivés (euros)	6,9%	6,8%	6,9%	10,8%	21,6%	36,7%
Total des pensions (Meuros)	16,0%	20,4%	27,6%	54,2%	91,7%	138,7%
Nombre de cotisants	5,7%	8,9%	8,1%	5,2%	2,9%	0,2%
Total des cotisations (Meuros)	32,8%	50,1%	62,9%	89,6%	121,6%	157,9%
Total cotisations et FSV (Meuros)	32,8%	50,1%	62,9%	89,6%	121,6%	157,9%

Variation moyenne annuelle en %

	de 2 003 à 2 010	de 2 010 à 2 015	de 2 015 à 2 020	de 2 020 à 2 030	de 2 030 à 2 040	de 2 040 à 2 050
Nombre de pensionnés droits directs	2,2%	1,4%	1,8%	1,6%	0,7%	0,3%
Nombre de pensionnés droits dérivés	-0,1%	0,2%	0,2%	0,3%	0,6%	-0,4%
Pension moyenne droits directs (euros)	0,2%	-0,5%	-0,5%	0,5%	1,5%	2,1%
Pension moyenne droits dérivés (euros)	1,0%	0,0%	0,0%	0,4%	0,9%	1,2%
Total des pensions (Meuros)	2,1%	0,7%	1,2%	1,9%	2,2%	2,2%
Nombre de cotisants	0,8%	0,6%	-0,1%	-0,3%	-0,2%	-0,3%
Total des cotisations (Meuros)	4,1%	2,5%	1,7%	1,5%	1,6%	1,5%
Total cotisations et FSV (Meuros)	4,1%	2,5%	1,7%	1,5%	1,6%	1,5%

Variation moyenne annuelle en Millions d'euros

	de 2 003 à 2 010	de 2 010 à 2 015	de 2 015 à 2 020	de 2 020 à 2 030	de 2 030 à 2 040	de 2 040 à 2 050
Total des pensions (Meuros)	48	19	30	56	79	99
Total cotisations et FSV (Meuros)	63	47	35	36	43	49
Solde technique	15	28	5	-20	-36	-49